

LE DOUANIER BOURGUICOMTOIS

Mensuel du SNAD-CGT Bourgogne-Franche Comté
N°26 Avril 2018



EDITO

Merci le CEVIPOF ! Le CEVIPOF ? Kesako ? Le CEVIPOF, Centre d'Etude de la Vie Politique Française, est, depuis 2003, le Centre de Recherches Politiques de Sciences PO (sous la double tutelle du CNRS et de l'IEP) mais son acronyme est resté dans les moeurs. Idéologiquement marqué à droite, il vient pourtant, dans une étude évoquée dans les journaux de France Inter du 18 avril, de rendre indirectement service aux cheminots. En effet, la question qui revient en boucle dans tous les médias est celle-ci : la mobilisation des cheminots s'essouffle-t-elle ? Et de donner des chiffres de grévistes en forte chute (19 % pour ce même 18 avril). Or le CEVIPOF conteste ces chiffres. La SNCF demande en effet à certains cheminots dits indispensables de se prononcer sur leur statut de gréviste 48 heures avant, ce qui lui permet d'annoncer les chiffres de participation quelques heures avant le début effectif du mouvement. Or ces agents indispensables ne représentent que... 30 % des effectifs de la SNCF ! Vous comprenez bien la manoeuvre : les fameux 19 % annoncés mercredi dernier par le numéro 2 de la SNCF sont donc bidons. Ça nous rassure car nous ne comprenions pas comment seulement 19 % des grévistes pouvaient paralyser le réseau dans ces proportions (un TGV sur cinq, certaines lignes purement et simplement fermées comme le Paris-Quimper, etc.). En fait c'est un peu comme en douane, on comptabilise comme non-grévistes des agents en repos ou en congés.

On voit donc bien ici la manoeuvre : après avoir claironné que le statut privilégié des cheminots était la cause de tous les maux (ah ! ces fameux reportages de JP Pernaut !), on nous fait croire désormais que les cheminots eux-mêmes ne cautionnent pas le mouvement.

L'enjeu est clair. Ce combat est un vrai marqueur idéologique pour le gouvernement jupitérien. Il faut passer, coûte que coûte. Macron ne veut surtout pas connaître la honte du recul comme avant lui Juppé, Villepin et consorts... il veut montrer qu'il a des C....., comme l'a illustré son pugilat face à Bourdin et Plenel. Il veut « casser les codes ». Montrons-lui que nous ne sommes pas d'accord et que les victoires sont possibles, comme nous allons vous le démontrer dans ce numéro du Douanier Bourguicomtois.

OUI, LES VICTOIRES SONT POSSIBLES !!!

C'est ce qui s'appelle « prendre une baffe ». C'est, en tout cas, un beau camouflet reçu par nos hautes huiles. Le 30 mars 2017 se déroulait, au Tribunal Administratif de Montreuil, une audience concernant les fermetures des BSI de Châlon et d'Evreux. Le SNAD-CGT demandait l'annulation faite le 1er mars 2017 de la fermeture de Châlon et l'annulation faite le 31 janvier 2017 de la fermeture d'Evreux, les deux actées par le DG. Motifs ? Le SNAD-CGT prétend que, nous citons :

-« la procédure est intervenue au terme d'une procédure irrégulière dès lors que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail n'a pas été valablement consulté en l'absence d'avis de l'inspecteur du travail.

-la décision est entachée de vices de procédure en raison de l'absence d'avis émis par le comité technique.

-la décision méconnaît les dispositions de l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983.

-elle méconnaît les dispositions du II de l'article 29 de la loi du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire ».

S'en suivent moult débats qui concluent cependant que, « considérant qu'il résulte de ce qui précède que, eu égard à la garantie que constitue la procédure (...) et notamment la possibilité de recourir à un expert agréé, et à l'influence que ce dernier pouvait avoir sur la décision attaquée, le comité d'hygiène (...) n'a pas disposé des éléments suffisants pour permettre sa consultation sur le projet en cause ; que par suite, l'avis du comité du 21 juin 2016 a été rendu au terme d'une procédure irrégulière ; que dès lors, il résulte de ce qui précède, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête, que le Syndicat national des agents des douanes - CGT est fondé à demander l'annulation de la demande attaquée ».

Le tribunal décide : « la décision du 1er mars 2017 par laquelle le directeur général des douanes et droits indirects a décidé de fermer la brigade de surveillance des douanes de Châlon sur Saône est annulée ». Prenez la même phrase et remplacez Châlon par Evreux...

Elle est pas belle, la vie ?

Précisons au passage que, depuis le début de ces histoires, le SNAD s'est bien évidemment opposé à ces fermetures. Il a été systématiquement demandé au DI de respecter les procédures, notamment celle concernant l'avis d'un expert agréé (demande repoussée le 12 juillet 2016). Rappelons qu'un précédent existait déjà avec la fermeture du STA de Morteau, révoqué par une décision similaire.

Les esprits chagrins répondront que ce n'est que reculer pour mieux sauter, que le sursis n'est repoussé que de deux ans. Gageons que la nouvelle DI va reprendre le dossier en main et, cette fois, comme ce fut le cas pour Morteau, elle va rigoureusement respecter la procédure et les textes qui régissent cette situation. Ces deux ans de sursis, pourtant, sont un vrai bonheur pour les agents concernés. Certains vont pouvoir se retourner, d'autres partir à la retraite sans chamboulement majeur... qui sait ? Ce coup de semonce va certainement faire réfléchir notre administration qui, nous le répétons, n'en est pas à son premier raté, prévenue qu'elle fut durant tous les débats par vos représentants sur l'illégalité des procédures. Nous fûmes même encouragés par le DI à aller au Tribunal Administratif, d'un revers de main dédaigneux.

Cette victoire est la victoire de tout le monde. Cette victoire prouve que jamais rien n'est perdu et que le travail paie, car il a fallu s'en taper, des pages de droit, pour monter un dossier solide et efficace.

LES PPP (Partenariat Public-Privé) : PANACEE OU ARNAQUE ?

Petit rappel historique. Les PPP, généralisés d'abord en Grande Bretagne, furent longtemps désignés comme un miracle permettant à un pays de se doter d'infrastructures utiles (aéroport, hôpital, etc.) sans augmenter sa dette publique, véritable catastrophe pour la Banque Mondiale, l'OCDE et la Banque Européenne d'investissement. Un Etat demande donc à un partenaire privé (prenons Bouygues, par exemple) de construire, moyennant un loyer, un bâtiment d'intérêt public (un tribunal flambant neuf à Paris). Avantage : même si le loyer est exorbitant, même si le bail est long sans possibilité de sortie anticipée, les sommes dépensées n'entrent pas dans le calcul de la dette. Le montant total de la dette publique française est donc faux. Cela biaise une bonne partie de l'état réel d'une économie. Des experts ont estimé qu'à l'horizon 2030, ces montages financiers dans lesquels moult fonds de pension se sont déjà engouffrés, permettent de dissimuler aux instances de contrôle une partie de la dette publique.

En France, le principe des PPP a été adopté par ordonnance du 17 juin 2004. D'autres types ont existé bien avant, sous l'Ancien Régime (Canal du Midi, etc.) mais l'accélération de ces dernières années est purement extraordinaire.

La commission des lois du Sénat publie en 2014, un rapport sur les PPP mentionnant une « *bombe à retardement budgétaire souvent ignorée par des arbitrages de court terme* » et liste « *plusieurs effets néfastes, notamment pour les générations futures* ».

En 2015, la Cour des Comptes a étudié 29 PPP concernant les milieux pénitentiaire et hospitalier. Pour elle, les coûts sont « *mal maîtrisés* » et ce type de partenariat devrait rester « *dérogatoire* ». En 2017, la Cour des Comptes demande carrément à l'Etat de « *renoncer à l'avenir* » aux PPP.

La Cour des Comptes européenne y va aussi de sa diatribe. le surcoût d'un PPP est, en moyenne, de 1,5 milliards d'euros intégralement supportés par... les contribuables (ben tiens !).

Pourquoi parler de ces PPP ? Car le dernier exemple en date est tout simplement édifiant, pour ne pas dire scandaleux : il s'agit du nouveau Tribunal de Paris, ouvert le 16 avril, pour remplacer le vétuste Vieux Palais de Justice parisien et ses couloirs dédalesques. Outre le fait qu'il a ouvert avec un an de retard, il souffre déjà de scories catastrophiques, lui qui se promettait de « *fluidifier* » les déplacements. Quatre-vingts places de parking pour... 10 000 visiteurs par jour, alors qu'il aurait dû être desservi par des lignes de bus et de RER (pas avant 2020). L'étranglement est anticipé puisque les convocations sont flanquées de la mention « *se présenter au moins une heure avant l'horaire indiqué, compte tenu du plan Vigipirate* » (Le Canard Enchaîné, 18/04/2018), malgré les promesses susnommées de fluidité. La liste des autres incongruités est longue comme une nuit d'hiver.

Le véritable scandale n'est -hélas- pas là. Le scandale est à chercher au niveau du coût. Un beau PPP Etat-Bouygues : 86 millions d'euros annuels à verser pendant... 27 ans !!! Faites le calcul : 2,3 milliards d'euros !!!

On ne peut ici que regretter que certains de nos médias ne relaient pas ce genre d'information pourtant vitale. Le Sénat, la Cour des Comptes ont quand même un certain poids. Que ces deux institutions marquées à Droite tirent la sonnette d'alarme devrait résonner dans les rédactions, du moins celles qui comptent. On nous parle de gabegie en terme d'argent public, on tire à boulets rouges sur les cheminots, les chômeurs, les tricheurs et autres faux malades qui, soit-disant, minent nos finances et accroissent notre dette. C'est toujours plus porteur en terme électoral et justifie certaines mesures en agitant le chiffon du bouc émissaire. Force est de constater que s'il y a des économies à faire, ce n'est pas sur le dos des populations fragiles. Il existe certes des tricheurs dans ces populations, mais que représentent-elles en terme de coût réel par rapport aux PPP et autres horreurs (autoroutes bradées, projet de privatisation La Française des Jeux, etc.).

Il y a un certain ras le bol d'être pris pour des idiots...

UN PROBLEME AVEC LES API ?

Qu'est-ce qu'un API ? C'est un Agent à Présence Indispensable. Flateur peut-être, mais diablement pénalisant si l'on souhaite faire grève : « *toi, t'as pas le droit...* » outre le fait que la DG prend un malin plaisir à comptabiliser ces agents dans les non-grévistes, donnant ainsi des chiffres ridiculement bas et le sentiment que les RARES grévistes sont des j'm'en foutistes, il existe un flou artistique dans ces données. Le SNAD-CGT s'est, pour ce motif, fendu d'un courrier au DG le 14 avril dernier, pour tenter d'y voir un peu plus clair.

SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES – CGT

Montreuil, le 16/04/18

Monsieur le Directeur général des Douanes et des Droits indirects

La Secrétaire Générale du SNAD CGT

à

Monsieur le Directeur général,

Objet : doctrine de désignation des API

Monsieur le Directeur général,

Les récents résultats que vous nous avez fait parvenir suite à la journée d'action du 22 mars 2018 nous ont interpellés à plus d'un titre.

Le niveau de mobilisation tout d'abord, dont nous nous félicitons tant il traduit le mal être de la corporation sur lequel nous ne cessons de vous alerter. Mais également la disparité plus que surprenante dans les DI en terme de cotation des agents à présence indispensable -API.

En effet, si au regard des dispositions réglementaires, notamment en matière de sûreté, de nombreuses cotations nous paraissent légitimes, un nombre significatif d'entre elles posent question.

Ainsi, on constate qu'au sein des services des DI Bretagne – Pays de la Loire et Normandie, il n'y a pas d'API dans la branche opération commerciale et que dans d'autres DI ce nombre varie de façon très substantielle : 6 pour la DI Auvergne - Rhône – Alpes, 5 pour la DI Bourgogne – Franche Comté - Centre – Val de Loire, 4 pour la DI du Grand Est, 3 pour la DI d'île de France, 2 pour la DI des hauts de France et 1 pour la DI Paris Aéroports. Ce constat est également valable pour les différentes DR.

Par ailleurs, sur 88 cotés en surveillance à la DR de Nice, aucun n'est API (tout comme en Corse ou à Aix) alors que sur la DR de Paris sur 116 cotés en surveillance 116 sont API. Enfin, nous avons connaissance de personnels sur Roissy qui sont cotés API alors qu'ils sont affectés à la détaxe.

Ainsi, afin de savoir si ces cotations sont réellement justifiées, nous souhaiterions vous voir préciser la doctrine retenue par les DR et DI dans les désignations des API.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'accepter, monsieur le Directeur général, mes salutations respectueuses.

La Secrétaire Générale du SNAD CGT
Manuela DONÀ

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Il a été abordé, lors du Conseil Syndical de Janvier, la stratégie concernant les élections professionnelles 2018, notamment la Catégorie A. Il est évident que le SNAD-CGT souffre d'une représentativité dans cette catégorie, tant dans la syndicalisation de A que dans la possibilité d'y faire avancer nos revendications.

Précisons que le débat porte uniquement au niveau central, les sections restant libres de leur stratégie au niveau local.

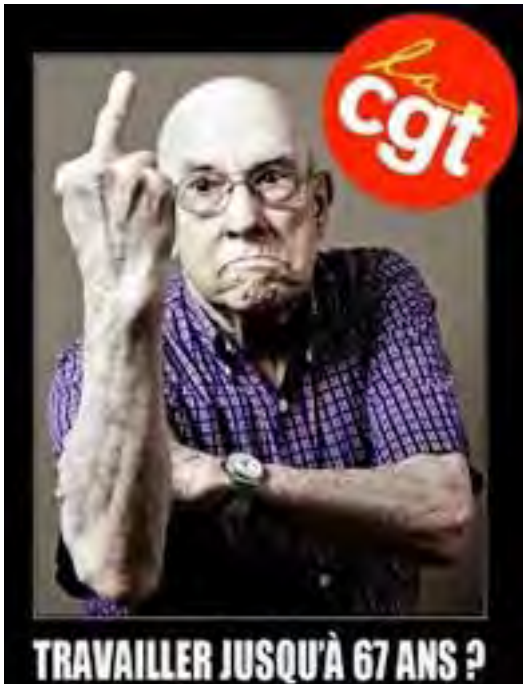
Précisons aussi qu'il n'y aura pas d'alliance contre-nature. A y réfléchir, il ne reste plus beaucoup d'OS avec qui, éventuellement, s'allier au niveau central. Il ne reste que SOLIDAIRES, en fait.

En Bourgogne-Franche Comté, la réponse a été « **OUI** » pour une alliance en Centrale avec SOLIDAIRES, décisions prises en accord avec les membres respectifs des CE.



LE SIG SAUER VA BIEN...

Le saviez-vous ? La DG a annoncé, lors du GT Surveillance terrestre, l'achat de 500 nouveaux SIG SAUER. Bien ? Oui et non... le nouveau SIG est désormais fabriqué aux USA et non en Allemagne. Il est légèrement plus épais et... ne rentre plus dans l'étui. Il va falloir en acheter de nouveaux !



QUI A DIT ?

« *La machine ne remplacera pas l'homme, ce n'est pas souhaitable. Il faut relativiser l'impact de la dématérialisation* ». Un esthète ? Un poète ? Un doux rêveur ? Non, c'est monsieur le Directeur Interrégional des Douanes de Dijon, le 21 mars 2018, lors du premier CTSD de l'année. Pourquoi ne pas l'avoir dit plus tôt ?

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Sur cinq millions de jouets contrôlés en France, plus d'un million sont non conformes, dont 53 000 considérés comme dangereux. Hélas, seules 1 % des marchandises entrant en France sont contrôlées ! Soustraction simple : 99 % des marchandises ne sont pas contrôlées. C'est statistiquement effrayant, mais ce n'est pas de notre faute. N'oubliez pas que le temps d'immobilisation moyen des marchandises baisse, qu'il est un critère de performance. On s'en moque, puisque la France est N°1 mondiale au classement « Doing business », comme cela est fièrement rapporté dans tous les bilans.

LES EFFECTIFS DOUANE AUGMENTENT, EN VOICI LA PREUVE...

Annexe 4

Evolution des effectifs de référence des postes comptables (hors TGD) : 2015/2017

Interrégions	Postes comptables	ER 2015	ER 2017
Auvergne - Rhône-Alpes	RI/RR de Lyon	22	40
	RR d'Annecy	13	0
	RR de Chambéry	11	0
	RR de Clermont-Ferrand	7	0
Total Auvergne - Rhône-Alpes (centralisation achevée)		53	40
Bourgogne - Franche-Comté - Centre-Val de Loire	RI/RR de Dijon	11	13
	RR de Besançon	11	11
	RR d'Orléans	11	11
Total Bourgogne - Franche-Comté - Centre-Val de Loire (centralisation en cours)		33	35
Bretagne - Pays de la Loire	RI/RR de Nantes	15	27
	RR de Rennes	15	0
Total Bretagne - Pays de la Loire (centralisation en cours)		30	27
Grand Est	RI/RR de Metz	17	56
	RR de Mulhouse	11	7
	RR de Reims	13	7
	RR de Strasbourg	13	9
Total Grand-Est (centralisation en cours)		54	79
Hauts-de-France	RI/RR de Dunkerque	17	28
	RR d'Amiens	11	0
	RR de Lille	14	0
Total Hauts-de-France (centralisation achevée)		42	28
Ile-de-France	RI/RR de Paris	17	17
	RR de Marne-la-Vallée	16	16
	RR de Saint-Germain-en-L.	13	12
Total Ile-de-France (centralisation en cours)		46	45
Normandie	RI/RR du Havre	21	29
	RR de Caen	13	0
	RR de Rouen	13	0
Total Normandie (centralisation achevée)		47	29
Nouvelle-Aquitaine	RI/RR de Bordeaux	16	20
	RR de Bayonne	9	0
	RR de Poitiers	14	14
Total Nouvelle-Aquitaine (centralisation en cours)		39	34
Occitanie	RI/RR de Montpellier	14	25
	RR de Perpignan	13	0
	RR de Toulouse	16	13
Total Occitanie (centralisation achevée)		43	38
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse	RI/RR de Marseille	26	26
	RR d'Aix-en-Provence	15	15
	RR de Bastia	6	6
	RR de Nice	13	13
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (centralisation en cours)		60	60
Roissy	RI/RR de Roissy	36	36
	RR d'Orly	11	11
Total Roissy (centralisation en cours)		47	47
Antilles-Guyane	RR de Basse-Terre	16	16
	RR de Cayenne	11	10
	RR de Fort-de-France	15	15
Total Antilles-Guyane		42	41
Autres directions ultramarines	RR de Saint-Denis-de-la R.	10	9
	RR de Mayotte	6	7
SCN	Recette de la DNRED	15	15
Total général		567	534

Couvrez ces chiffres que je ne saurais voir...!

La Direction générale des douanes a communiqué récemment son bilan de résultats 2017. Ce document de 29 pages détaille uniquement les chiffres choisis par la direction pour leur pertinence. Toutefois, le SNAD a estimé que leurs lectures nécessitaient quelques explications, en particulier pour les lignes vides.

En effet, le bilan 2017, comme ceux des autres années, ne donne pas tous les chiffres de façon brute, mais seulement les meilleurs indicateurs. Et chaque année, la communication de la direction fonctionne de la même façon : on écarte les chiffres négatifs et on se félicite page après page de quelques résultats corrects, quitte à manipuler quelque peu la réalité.

I Effectifs et moyens

Le bilan de la douane 2017 indique un recrutement de 1000 agents supplémentaires en 2017. Au delà du chiffre, il convient de remarquer que le nombre d'agents en équivalent temps plein n'a pas évolué à la hausse depuis des années. La DGDDI a en effet chèrement payé le dogme libéral de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Et en détaillant les chiffres, on remarque une augmentation notable du nombre d'agents dans la branche surveillance, mais une baisse significative du nombre d'agents en OP/CO.

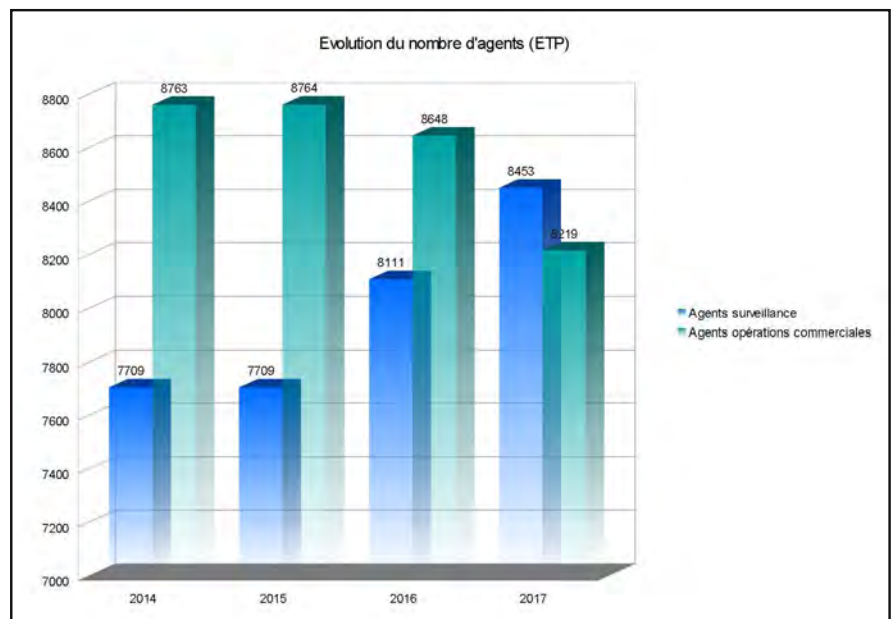
Vendre au grand public une augmentation des effectifs quand la réalité des chiffres montre exactement l'inverse, c'est ça le "talent" de la direction générale.

Cette chute d'effectifs est à mettre en relation avec l'évolution du nombre de services. Sur ce point, la direction ne communique que les chiffres bruts, sans évoquer d'évolution. Pourtant, d'un point de vue pure-

ment libéral et anti-fonctionnaires, les chiffres sont très bons : le nombre de services est en baisse !

Les seuls bureaux et directions créés sont des services à vocation nationale qui remplacent des structures locales plus nombreuses (pour des raisons d'efficacité, probablement). En revanche, le nombre d'échelons hiérarchiques subit peu ou pas d'évolution.

A contrario, le nombre de services de terrain, ceux qui ont la charge de l'accueil des usagers et de la recherche des contentieux au quotidien subit continuellement les attaques des dirigeants.

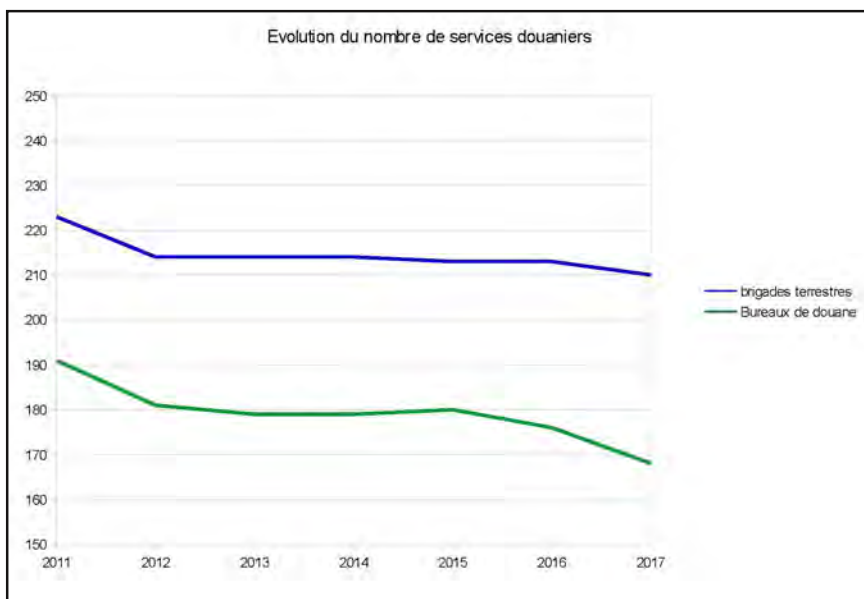


L'exemple le plus frappant concerne les services Contributions Indirectes. On en trouvait 94 sur le territoire en 2011, il n'y en a plus que 50 à ce jour, et combien demain ? La mise en place de CIEL, avec la délégation de gestion aux opérateurs, sera de nature à favoriser les concentrations et l'accent ne sera pas mis sur les contrôles. En effet, ceux-ci dans de nombreux bureaux, faute d'effectifs, connaissent déjà une baisse conséquente.

Dans ce domaine, l'objectif de la direction générale est limpide : avec moins d'agents et de services de contrôle, le nombre de contentieux pourra atteindre des planchers déplorables et il sera temps de communiquer sur l'inefficacité des structures douanières pour mieux supprimer celles-ci, ou les remplacer par des opérateurs privés. On a récemment vu les effets de ces choix dans la gestion des PV de la mairie de Paris, l'opérateur en charge de ce dossier ayant allègrement outrepassé les règles afin d'atteindre des objectifs statistiques à la hauteur de ses engagements.

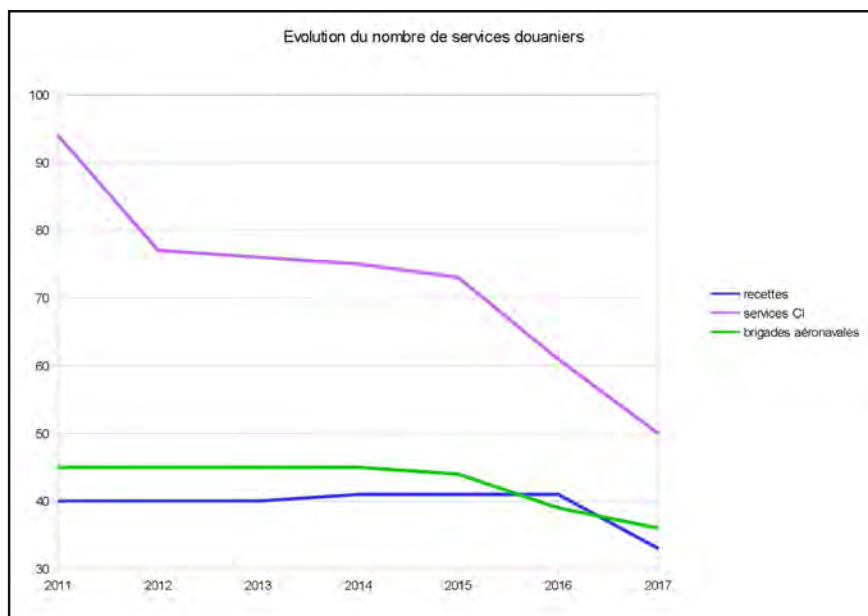
Dans son élan, la direction oublie de préciser que si les résultats sont en baisse, malgré la manipulation des chiffres qui sera évoquée ultérieurement dans ce document, ce ne sera pas la faute des agents à qui l'administration retire tous les moyens de travailler correctement, mais principalement la sienne.

Ces baisses d'effectifs doivent être analysées sous l'angle de la pression administrative, car la DGDDI dispose de moins de moyens humains, mais on lui demande toujours plus.



Par exemple, la DG nous annonce des facilitations toujours plus importantes accordées aux grands opérateurs du commerce extérieur. Les résultats sont là : le montant des droits et taxes perçus – en grande partie automatisés – augmente légèrement d'année en année, en revanche, le montant des droits et taxes redressés diminue nettement.

C'est le résultat direct d'une politique irréaliste, qui consiste à octroyer toutes libertés aux gros opérateurs.



DES NOUVELLES DU FRONT

7%

C'est l'augmentation que le gouvernement allemand s'apprête à offrir à ses fonctionnaires, en trois étapes étalées sur deux ans... avec effet rétroactif. Quelle rigueur merkelienne !

97 %

Macron se veut le chantre d'une Education pour tous. Il a annoncé, à grand renfort de tapage médiatique, qu'il voulait abaisser l'âge de la scolarisation obligatoire de 6 à 3 ans. Louable ? Si on veut, surtout quand l'on sait, chiffres de l'Education Nationale à l'appui, que... 97 % des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés. C'est pas de l'enfonçage de porte ouverte, ça ?

500 euros

C'était le prix d'un billet de train Calais-Paris le 08 avril pour être sûr d'arriver à l'heure malgré les grèves (et un passage à Londres, quand même !). Un trajet habituel coûte entre 33 et 67 euros. C'est le fruit d'une recherche algorithmique des ordinateurs de la SNCF.

1,488 milliards

C'est le chiffre des bénéficiaires du groupe Air France et de sa filiale KLM pour 2017.

Les pilotes, dont les salaires sont gelés depuis six ans (tiens-tiens, ça nous rappelle quelque chose), réclament 6% d'augmentation de salaire, ce qui permettrait à peine de rattraper le retard salarial accumulé. La Direction a dit « non ». Affaire à suivre.

50 000 euros

C'est le prix dépensé par Fillon en jet privé dans les deux dernières semaines de sa campagne présidentielle.

« No »

Voilà la réponse de Macron à l'éventualité d'un recul sur la réforme de la SNCF, sur une chaîne américaine. c'est clair...

7 milliards et 7 ans

C'est le coût supplémentaire et le retard pris par la construction de l'EPR de Flamanville.

57 euros

C'est la prime d'intéressement proposé aux salariés de Carrefour (contre 610 l'an dernier). Les actionnaires vont, eux, se partager 356 millions. Ajoutons à cela un plan de licenciement de 2400 postes (sur 10500) hors petites structures qui elles, vont devoir se séparer de 2300 salariés. Notons que le syndicat des cadres a appelé, sans soutenir la grève en cours, à une « déconnexion totale » pendant des heures définies. Même eux sentent le vent du boulet.

9 734 576 euros

C'était le revenu de Georges Plassat, patron de Carrefour, en 2016 (+ 37, 93 %).

13 900 000

C'était la rémunération 2016 du nouveau patron de Carrefour, alors patron de Darty.

On s'en fout

Wauquiez est encore le patron des « *Républicains* »...

A la prochaine pour de nouvelles aventures !!!

PROCHAIN CE CGT FRANCHE COMTE

vendredi 1er juin 2018, maison des syndicats, Planoise, Besançon

CONSEIL SYNDICAL SNAD-CGT

12, 13 et 14 juin 2018, Montreuil



✂

<p>Pour renforcer la démarche Et l'action revendicative Fondées sur la démocratie et l'unité</p>  <p>JE ME SYNDIQUE A LA CGT</p>	<p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>DIRECTION :</p> <p>AFFECTATION :</p> <p>GRADE : ECHELON.....</p> <p>TEMPS PLEIN / PARTIEL :%</p> <p>ADRESSE POUR MA PRESSE SYNDICALE :</p> <p>Le</p> <p>(Signature)</p>
<p>A découper et à remettre à un responsable SNAD-CGT ou à expédier à Magali Grousot, Auxerre BSI ou Christophe Billard, Montbelliard BSI.</p>	

